

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 27 juin 2016: «Un futur pour les patineurs genevois».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-358 au Conseil administratif le 5 février 2020.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette pétition, assortie de plus de 1500 signatures, date du mois de juin 2016 concernant l'enseignement et la pratique du patinage artistique à Genève. Elle demandait à ce que la décision d'octroi à l'Académie de patinage d'une concession de service public relative à l'école de patinage pour les patinoires du centre sportif des Vernets soit annulée.

Le Conseil municipal avait voté à l'unanimité le 28 juin 2016 la motion M-1236 «Pour une école de patinage répondant aux demandes des usagers». En réponse à cette motion, et faisant suite au dépôt de la pétition susmentionnée, la Ville de Genève avait décidé de surseoir à la mise en œuvre de la concession jusqu'au 31 décembre 2016. Le projet lauréat de l'Académie de patinage, de M^{me} Vanessa Gusmeroli, était celui qui répondait le mieux à l'appel d'offres initial établi par le Service des sports de la Ville de Genève. Mais les tensions très vives entourant la mise en place d'une école de patinage pour les patinoires du centre sportif des Vernets ne permettaient pas d'envisager une mise à disposition dans des conditions satisfaisantes, répondant aux besoins et aux attentes des élèves et de leurs parents en garantissant un accès aux différentes pédagogies et sensibilités.

Le statu quo a prévalu jusqu'au 15 décembre 2017, date à laquelle une solution partagée par toutes et tous les professeur-e-s (les cinq ayant pratiqué jusqu'alors et M. Stéphane Lambiel en plus) et par la Ville de Genève a abouti. Les discussions engagées avec les professeur-e-s de patinage artistique, à la suite de la médiation, ont également permis d'aboutir à une solution répondant aux exigences de la Ville de Genève. Parmi ces conditions figurait la mise en place de règles de sécurité plus strictes, d'une grille tarifaire validée par le Service des sports de la Ville de Genève et accessible au public, d'une clarification de la systématique de facturation et d'une redevance clarifiée établie à 10% du chiffre d'affaires annuel brut pour chaque professeur-e. Ces différentes conditions ont été intégrées dans les conventions de mise à disposition individuelles valables une année.

Afin d'envisager un éventuel nouvel appel d'offres, le département de la culture et du sport (DCS) a souhaité étudier l'ensemble des possibilités en associant les professeur-e-s et le Club des patineurs de Genève (CPG) à cette réflexion. Un rapport diagnostic détaillé a été commandé en 2017 et un groupe de travail a été mis en place l'année suivante. Le groupe de travail réunissant les différentes parties prenantes et deux experts externes a, à l'issue de son mandat, proposé à l'unanimité un nouveau modèle de fonctionnement instituant, via une convention, le CPG dans un rôle central de coordinateur pour la discipline.

Cette solution concertée entre tous a vu le jour fin 2018. La Ville de Genève et les milieux du patinage artistique genevois ont signé une convention au mois de juin 2019, pour une application dès le mois d'août 2019, qui établit de manière pérenne un nouveau modèle de fonctionnement pour l'enseignement et la pratique du patinage artistique à Genève. La convention signée par le DCS et le CPG concrétise ainsi la volonté de fédérer toutes les parties pour assurer le développement et la promotion du patinage genevois, tout en simplifiant l'organisation de la discipline.

Le but de cette nouvelle organisation est de rendre accessible et populaire le patinage pour tous et toutes, en garantissant des tarifs unifiés, des cours et un encadrement de qualité. La grille tarifaire des prestations, approuvée par le Service des sports, est disponible sur le site Internet de la Ville de Genève et du CPG ainsi que sur place, à la patinoire des Vernets.

En fédérant les différents acteurs du patinage artistique à Genève, le CPG devient l'interlocuteur unique du Service des sports. Cette centralisation permet une meilleure coordination entre les professeur-e-s, une meilleure planification des horaires et une utilisation optimisée de la glace et des espaces communs (vestiaires, salle d'échauffements). Désormais responsable de l'ensemble de l'offre et de la promotion du patinage artistique à Genève, le CPG dispose d'une meilleure vision des besoins et peut adapter l'offre à la demande. Cette organisation offre également l'avantage d'une plus forte légitimité et reconnaissance auprès des organismes sportifs fédérateurs nationaux. Elle correspond à la situation existant dans d'autres villes suisses.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani